



Covoiturage, encore un effort...

Cela fait maintenant plus de deux ans que le nouveau site internet du TPS est opérationnel, et propose un module de covoiturage simple à utiliser, qui donne toute satisfaction à ceux qui y ont recours. Malheureusement, le covoiturage reste sous utilisé, certains jours plus que d'autres, et il y a régulièrement des membres qui ne peuvent pas participer aux randonnées faute de covoiturage.

Le covoiturage est une tradition bien implantée au sein du TPS et qui répond à une demande forte. Un certain nombre de membres n'ont pas de voiture personnelle et le covoiturage représente pour eux le seul moyen de participer aux randonnées. Mais, cela ne peut fonctionner que si les covoitureurs (ou conducteurs) et les covoiturés (ou passagers) respectent certaines règles

Pour les covoitureurs : Proposez vos places disponibles. Même si vous n'en avez qu'une, cela peut permettre à quelqu'un de participer à la rando. Il y a certes beaucoup d'arrangement informels, mais ceux-ci ne sont accessibles qu'aux habitués. Or, chaque année 20% des membres (soit 1 sur 5) sont des nouveaux membres, qui ne connaissent pas les habitudes de chacun. Proposer ses places disponibles au covoiturage, c'est favoriser leur intégration et leur participation.

Même si vous habitez en dehors de l'Eurométropole, proposez vos place, 20% des membres habitent hors de l'Eurométropole et sont intéressés par le covoiturage.

Je rappelle enfin que le covoitureur est libre d'accepter ou non une demande de trajet, et que c'est lui qui détermine le lieu de prise en charge

Pour les covoiturés : un certain nombre de règles sont à respecter. Précisez votre lieu ou votre secteur de prise en charge, ce qui est fait dans moins de la moitié des cas. Cela peut permettre à un conducteur de faire une étape sur son parcours, même s'il n'habite pas ce quartier.

Lorsque vous voyez des places disponibles susceptibles de vous intéresser, envoyez une demande et n'attendez pas l'invitation du conducteur.

Lorsque vous avez une place, parfois réservée longtemps à l'avance, ne vous désistez pas au dernier moment, vous risquez de priver quelqu'un de la place.

N'oubliez pas que le covoiturage est un service que le conducteur vous rend et n'est pas un dû ou un self service.

Participer au covoiturage est à la fois un acte de solidarité, d'écologie et d'économie. Alors je compte sur vous pour améliorer la participation.

Je vous rappelle également qu'il existe un tutoriel sur le covoiturage accessible en suivant le lien [tuto covoiturage](#) ou au bas de la page d'accueil du site sous la mention covoiturage en ligne, "en savoir plus". N'hésitez pas à me contacter si vous avez besoin de précisions sur le fonctionnement du covoiturage.



Comptant sur votre participation, bien amicalement à tous

Michel Hummel